

TRAIL



PLATEAU DE TANGO - KONÉ 2024 REGLEMENT & INFORMATIONS

1/ EPREUVE

Cette année Challenge Organisation en partenariat avec Bois du Nord vous propose le TRAIL BOIS DU NORD. Rendez-vous **le dimanche 6 octobre** au Plateau de Tango à Koné pour un événement inoubliable. Ce rendez-vous vous propose 2 parcours de 5km et 15 km, et un parcours inédit de 2,5km avec des obstacles conçus et proposés par Bois du Nord.

Pour les deux parcours de type « trails » :

Il s'agit d'un **trail individuel** au départ de l'aire de repos de Tango dans les pistes forestières du plateau de Tango.

2 parcours sont proposés :

- le Grand Raid de 15 km – départ à 7h30
- Un parcours familial non chronométré de 5 km – départ à 8h00

Pour la course à obstacles Bois du Nord :

Il s'agit d'une course d'environ 2,5km au départ de l'aire de repos de Tango dans les pistes forestières du plateau de Tango avec 8 à 9 obstacles à franchir tous le long du parcours. Le départ sera donné aux alentours de 10H.

Les parcours se déroulent sur des itinéraires entièrement balisés, qu'il est obligatoire de suivre, sous peine de disqualification.

Le Grand Raid est ouvert aux personnes nées en 2006 et avant (18 ans et +)

Le Parcours familial est ouvert à tous. Il ne sera pas chronométré

La Course à obstacles Bois du Nord est ouverte aux personnes nées en 2012 et avant (12 ans et +), les départs seront donnés par vagues successives aux alentours de 10H, (seuls les participants nés en 2008 et avant pourront être chronométrés)

2/ DEROULEMENT



Les participants sont accueillis le matin avant la course sur le site de départ, au Plateau de Tango à Koné, pour l'enregistrement et le retrait des dossards. Vos dossards vous seront remis à partir de 5h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Le départ sera donné à **7h30** pour le Grand Raid et à **8h00** pour le Mini Raid.
L'arrivée se situera au même endroit.

La course à obstacles se déroulera à l'issue du Grand et du Mini Raid, aux alentours de **10h00**. Les départs se réaliseront par vagues. Les participants peuvent concourir à l'un des deux parcours, puis à la course à obstacles.

3 / DROIT D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation www.challenge-org.nc (paiement par carte bancaire), ou auprès de notre point de vente le magasin Terre de Running au quartier latin à Nouméa (pour un paiement en chèque ou espèces).

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat médical avec mention « en compétition » ou une licence valide s'il souhaite être chronométré (classé et récompensé)
- Payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription comprend : le droit de participation, le ravitaillement en boisson et nourriture sur le parcours (Grand Raid uniquement), une boisson à l'arrivée :

Le prix du trail Hors Taxes est fixé à :

- Grand Raid (15km) : **3000 FCFP**
- Parcours familial (5km) : **1200 FCFP** – gratuit pour les enfants de moins de 3 ans en porte bébé
- Course à obstacles Bois du Nord (2,5km) : **1200 FCFP**

La date limite des inscriptions est le **jeudi 3 octobre à 23h59** en ligne et le même jour à l'heure de leur fermeture dans le point de vente physique.

Des frais supplémentaires de gestion de **300cfp** seront appliqués au moment du paiement.
Des frais de **500cfp** seront appliqués sur les inscriptions sur place.

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 500 participants sur l'ensemble de l'événement.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle peut toutefois faire l'objet d'une annulation et d'un remboursement (moyennant 7% de frais de gestion) en écrivant uniquement par mail à contact@challenge-org.nc, et ce impérativement avant la clôture des inscriptions (jeudi 3 octobre).



Un transfert d'inscription entre deux parcours est également autorisé s'il a été préalablement communiqué à l'organisateur via l'adresse mail contatc@challenge-org.nc, avant la clôture des inscriptions

4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1 Age des coureurs

- Grand Raid : homme ou femme né.e en 2006 ou avant
- Parcours familial : ouvert à tous
- Course à obstacles Bois du Nord : homme ou femme né.e en 2012 ou avant

Sur le Grand Raid, ne seront chronométrées, classées et récompensées que les personnes ayant fourni un certificat médical.

Sur la course à obstacles, ne seront chronométrées, classées (et récompensées) que les personnes nées en 2008 ou avant et ayant fourni un certificat médical.

Vous choisissez au moment de votre inscription si vous souhaitez être chronométré.e ou non.

Les mineurs devront faire remplir par leurs parents une autorisation parentale au moment de l'inscription. Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous sa responsabilité.

4.2 Certificat médical

Toute participation à une course chronométrée est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);



- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré, ni classé.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, les jeunes inscrits sur le parcours à obstacles et nés en 2008 et après ne seront pas chronométrés ni classés et ce, même s'ils ont fourni un certificat médical adéquat.

Tous les certificats médicaux et licences sportives seront vérifiés individuellement. Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisée à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les conditions peuvent être difficiles (vent, nuit, pluie, chemins accidentés etc.). Un bon entraînement est nécessaire pour participer au grand parcours (sportif averti). Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 15 km ou 5 kms en montagne.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie.

4.3 Equipement

Concernant le Grand Raid, ce raid est un raid en semi-autonomie. Un point de ravitaillement en eau et en produits divers seront présents sur le Grand Raid, aucun sur le parcours Familial. Toutefois, les concurrents restent responsables de leur ravitaillement.

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée.

Par contre il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- Chaussures fermées
- Au minimum 1,5L d'eau
- 1 gobelet
- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation).

Concernant le parcours familial et la Course à obstacles Bois du Nord :

Aucun point de ravitaillement ne sera présent sur la course à obstacles.

Il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- Chaussures fermées
- Au minimum 1,5L d'eau
- Le port du dossard non plié sur la poitrine avec des épingles (fournies par l'organisation)

Il est interdit de porter des bijoux tels que bagues, colliers et boucles d'oreilles sous peine de disqualification.



Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant ou de le disqualifier, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

4.4 Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.
Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront au minimum de l'eau et parfois de quoi se restaurer rapidement (fruits essentiellement).

4.5 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au départ en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'organisateur devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

5/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)



6/ REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à l'arrivée à l'issue de la course.

Seront récompensés à minima :

GRAND RAID Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2006 ou avant)

COURSE A OBSTACLES BOIS DU NORD :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2008 ou avant)

7/ PREVENTION ACCIDENTS DE LA COURSE A OBSTACLES

La course à obstacles Bois du Nord respecte les normes de sécurité établies par la FFA pour les courses à obstacles.

Dans le but d'une prévention des accidents, sur tout obstacle présentant un risque particulier, une ou plusieurs personnes seront chargées de la supervision effective et permanente et seront chargées de prendre toute mesure nécessaire à éviter toute situation anormale et potentiellement dangereuse. Ces personnes seront dotées de moyens permettant d'être en liaison avec le PC de sécurité.

Tout obstacle peut être contourné si le participant a des difficultés à le franchir. Il sera aidé par le ou les superviseurs le cas échéant.

8/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le TRAIL BOIS DU NORD 2024 s'efforce de réduire au maximum son empreinte sur l'environnement. Cela passe notamment par la réduction des déchets sur l'ensemble des épreuves.

- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou de son propre gobelet qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ni gobelet ne sera distribué).

- Aucune boisson hygiénique en contenant plastique ou aluminium ne sera distribuée à l'arrivée. Des boissons en grand contenant re-remplissable vous seront proposées dans des éco-cups (sirop, boisson de récupération et eau)

Les coureurs ne doivent en aucun cas dénaturer l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs déchets sont à conserver jusqu'à l'arrivée. Vous profitez de parcours magnifiques : aidez-nous à les conserver !!

Vous êtes tenus de respecter le [Code de l'environnement de la province Nord](#) durant l'ensemble de l'évènement, dans les zones de parking comme sur site

Nous traversons une période critique de sécheresse, tout usage du feu, y compris pour fumer, sera strictement interdit pendant l'évènement.



L'usage du plateau de Tango pour un événement sportif est donné à Challenge Organisation par la Province Nord à titre exceptionnel dans le cadre de l'événement. Les différents repérage ou utilisation du site en dehors de cet événement est formellement déconseillé.

9/ IMAGE

Par sa participation au TRAIL BOIS DU NORD 2024 2024 chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de du TRAIL BOIS DU NORD 2024 2024 en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. La participation au TRAIL BOIS DU NORD 2024 implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

10/ RENSEIGNEMENTS :

Challenge Organisation Tél : 25 35 11 Email : contact@challenge-org.nc

Web : www.challenge-org.nc

Adresse physique : 3 impasse Uitoe - 98800 Nouméa

